



Le 19 Juin 2009

LA CFDT SIGNE L'ACCORD SUR LES HORAIRES AU CENTRE DE TRAITEMENT DE CHEQUES

LE CONTEXTE

Suite à la fusion de nos deux établissements et à la création de la CEBPL, la direction a ouvert une série de négociations concernant les horaires de travail, les congés payés, l'intéressement,...

La CFDT a toujours souhaité la plus grande homogénéité possible tant entre les personnels des deux entités qu'entre les personnels des différents services. C'est la raison pour laquelle, lorsque la direction a proposé des accords horaires pour les Centre de Relation Clientèle, Centre de Traitement de Chèques et Middle-Office crédit, la CFDT a refusé d'aller sur ce terrain, de négocier service par service pour éviter le démantèlement du socle social.

Toutefois, pour le Centre d'appels, s'agissant d'une ré-internalisation, et conscient qu'il fallait mettre en place des horaires adéquats à cette activité nouvelle, la CFDT s'est pleinement investie pour que cette négociation aboutisse.

Depuis l'ouverture des négociations globales sur le temps de travail, la CFDT a accepté de discuter des horaires du Centre de Traitement de Chèques et nous en sommes arrivés à signer l'avenant à l'accord existant.

LES RAISONS DE NOTRE SIGNATURE

La ré-internalisation. Alors que beaucoup d'entreprises développent la sous-traitance et l'externalisation, la CFDT se réjouit de la ré-internalisation de l'activité bretonne en matière de traitement des chèques.

Un horaire de travail de 38 heures hebdomadaire sur 4,5 jours.

Une souplesse dans les horaires avec des plages fixes de 7h30 à 11h30 (12h le mardi) et de 14h00 à 16h00 qui donne satisfaction à l'ensemble du personnel de ce service.

Un cadrage précis des dépassements d'horaires possibles uniquement en cas d'évènements à caractère exceptionnel, après consultation du Comité d'Entreprise. Dans cette situation, le travail du samedi se fera uniquement sur la base du volontariat et **la récupération sera assortie d'un coefficient de 1.5.**

LA CFDT CONTINUERA DE S'INVESTIR PLEINEMENT DANS LES NÉGOCIATIONS POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE TOUTES ET DE TOUS.

Les délégués syndicaux

Claude Cerqueus, Sylvie Arnaud, Robert Billon,
Jacqueline Foisseau, Jean-Luc Landais, Claude Roger